

Nouvelles jacqueries à l'horizon

Les promenades santé dans la campagne seraient-elles reléguées au rang de ces histoires qu'on raconte avec nostalgie ? Les sentiers pédestres, les ruisseaux, l'odeur de l'humus, et cette fameuse bouffée d'oxygène seraient-ils autant de dangers ? Si l'espace rural doit être régi par les seuls critères économiques et la course aux profits, il est permis de se poser la question. Ceux qui vivent à proximité d'un champ de blé, d'un verger ou de vignes sont exposés à des pathologies souvent graves, et avec eux les exploitants et salariés agricoles, les enfants des écoles et les enseignants. Dans les départements du nord de la France, c'est le rouleau compresseur des grosses fortunes qui s'accaparent les terres à prix d'or, barrant la route aux petits exploitants tentés par le bio. C'est aussi la fin des barrières entre ville et campagne : tous consommateurs, tous sous le coup de l'effet cocktail, et de plus en plus nombreux à s'investir dans une association ou un collectif. Ils ne brandissent pas des fourches comme au temps des révoltes paysannes, ils sont des arguments, savent marquer des points, et ce n'est pas par hasard si un arrêté interministériel relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, nom bienveillant pour désigner les pesticides, vient d'être retoqué par le Conseil d'Etat.

Certains se croient au-dessus des lois, piochent dans les stocks et utilisent des pesticides interdits, comme on l'a vu avec le groupe Triskalia dans le Finistère. Et quand ils ne sont pas interdits, les épandages se soucient peu du voisinage. Et c'est un vent de contestation qui se répand désormais, en

particulier des maires ruraux, quelques dizaines pour l'instant, qui édictent des arrêtés anti-pesticides, considérés comme illégaux par les préfetures mais qui pourraient déplacer des montagnes. Bientôt ce sera peut-être une tempête après la « disparition » d'archives au ministère de l'Agriculture, au moment où s'ouvre une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation du chlordécone aux Antilles.

Le Ceta, Economic and Trade Agreement entre l'Union européenne et le Canada, pourrait lui aussi bouleverser les clivages politiques. Son gouvernement autorise quarante-six substances actives interdites dans les autres pays et le fameux principe de précaution, gravé dans la constitution depuis le 1er mars 2005, n'est pas expressément mentionné dans le Ceta. Le 23 juillet, la ratification traité était votée par 266 voix pour et 213 contre : une majorité fragilisée, avec un total de onze votes contre et cinquante-huit abstentions dans le groupe En Marche et Modem. Ils ont tous voté contre : Groupe socialiste et apparentés, France insoumise, Gauche démocrate et républicaine (détails du vote : [http://www2.assembleenationale.fr/scrutins/liste/\(legislature\)/15/\(type\)/SSO](http://www2.assembleenationale.fr/scrutins/liste/(legislature)/15/(type)/SSO)). Chez les Républicains, 104 membres, il y a de la contestation dans l'air : parmi les 96 qui ont voté contre le Ceta, 29 ont signé la proposition contre la mise en concurrence des barrages hydroélectrique, rédigée à l'initiative du député communiste Hubert Wulfranc (cf. *Golias Hebdo* n° 585). Le projet de loi portant ratification du Ceta doit être transmis au Sénat. Tout n'est donc pas joué, et s'il passe au forcing il y aura du monde dans les rues, les ronds-points, devant les administrations et les services de l'Etat. **Eva Lacoste**

AVANT-SCÈNE

Pesticides : la résistance

gagne du terrain

Eva Lacoste

Tandis que les habitants proches des zones d'épandage manifestent de plus en plus leurs inquiétudes, de nouvelles associations et collectifs voient le jour et unissent leurs forces. Une stratégie qui vient d'aboutir à l'annulation d'un arrêté censé protéger riverains, salariés et ressource en eau. Des maires s'engagent contre les pesticides, des liens se nouent jusqu'aux Antilles, où le chlordécone, ultratoxique persistant qui représente toujours une menace sanitaire, est à l'origine d'un nouveau scandale d'Etat.

annulait plusieurs dispositions de l'arrêté interministériel¹ du 4 mai 2017, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, couramment dénommé pesticides. La plus haute autorité administrative française suivait l'avis du rapporteur public du 5 juin, considérant que ces dispositions ne protègent pas suffisamment la santé publique et l'environnement, et qu'il appartient aux autorités publiques de prendre toutes les mesures nécessaires. L'arrêté du 4 mai 2017 doit en conséquence être modifié et complété dans un délai de six mois.

Deux recours contentieux complémentaires, rédigés par les avocats Eva Joly et François Lafforgue² avaient été déposés le 3 novembre 2017 devant le Conseil d'Etat. Engagés à l'initiative du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest³, et soutenus par le syndicat Solidaires et le Collectif Vigilance OGM Pesticides 16, ces

recours étaient portés par les associations Générations Futures et Eaux et Rivières de Bretagne.

La santé sacrifiée face aux lobbys

L'arrêté du 4 mai 2017 remplaçait celui de septembre 2006 annulé pour une question de procédure, sans qu'il présente des avancées importantes. « *Il ne tient pas compte des connaissances accumulées depuis plusieurs années sur la dangerosité des pesticides*, nous explique Henri Busnel, du Collectif de soutien aux victimes de pesticides de l'Ouest. *Pour satisfaire aux exigences des lobbys, cet arrêté sacrifie la santé des salariés agricoles, des riverains et habitants, pas mieux protégée que précédemment.* » C'est le statu quo sur plusieurs points. L'arrêté de 2017 maintient la vitesse du vent à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit 19 km/h, mais ne dit rien

On peut parler d'un véritable coup de tonnerre à l'issue de l'audience du 26 juin 2019. Le Conseil d'Etat



Manifestation contre le chlordécone à Fort de France le 15 juin 2019. © DR

sur les moyens de contrôle. Il n'y a aucune avancée non plus sur les zones non traitées destinées à protéger les points d'eau, les zones habitées ou fréquentées par du public. « Des distances à respecter auraient dû être définies en fonction des types de culture et des produits utilisés. » Les mêmes insuffisances sont constatées par rapport au texte de 2006. Les délais de rentrée dans les parcelles (périodes pendant lesquelles il est interdit de pénétrer dans les zones où ont été utilisés des pesticides) sont allégés si les personnes sont munies d'équipements de protection individuelle. Non seulement leur efficacité est contestée, mais il est impossible de travailler en permanence avec ces protections. Les dispositions concernant les personnes vulnérables - écoles, crèches, aires de jeux, hôpitaux, établissements de personnes âgées - sont renvoyées à des arrêtés préfectoraux qui doivent fixer des mesures de protection à proximité des établissements au moment de l'application des pesticides. « Actuellement, ça bouge énormément, il y a une prise de conscience de plus en plus forte, poursuit Henri Busnel. C'est à travers les luttes, menées notamment par les habitants les plus proches des zones

d'épandage, que la protection de la santé et de l'environnement sera mieux prise en compte, face aux groupes d'intérêt qui mettent en avant des argumentations d'ordre essentiellement économique ou financier. »

Entre indifférence et intimidations

La rencontre du 20 juin 2019 au Club de la presse de Rennes marquait cette prise de conscience, en même temps que la nécessité d'unir ses forces, alors que des rapports officiels éclairent sur l'insuffisance de l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 (cf. Diagonales p. 9). Organisée par le Collectif de soutien aux victimes de pesticides de l'Ouest, la rencontre mettait en évidence des situations difficiles, des inquiétudes, des douleurs, des maladies invalidantes.

Surexposée aux pesticides épandus sur une vigne près de Béziers (Hérault) pendant sa grossesse et les mois qui ont suivi, Natacha s'exprime sur les conséquences sur sa santé, celle de son bébé et de sa fille de 8 ans. Professeure des écoles, elle a pu observer la récurrence de certaines maladies chez les enfants et dans les familles vivant

à proximité des vignes. Dans le Médoc, Marie-Lys Bibeyran défend les salariés viticoles et les riverains (cf. focus p. 10). Jacqueline vit en Normandie, dans le département de la Manche : un maraîcher vaporise du glyphosate à deux mètres de sa maison. Son mari est atteint d'une leucémie, elle-même est touchée par le syndrome de Basedow, une hypertrophie de la thyroïde, comme deux de ses voisins, et son chien est sous levothyrox. « Je veux me battre pour qu'ils arrêtent, affirme-t-elle. En plus, on sait que les enfants mangent à la cantine des légumes cultivés par ces agriculteurs. Il doit y avoir une législation qui impose une distance à respecter par rapport aux maisons. »

A Thorigné-Fouillard (Ille-et-Vilaine), des nouveaux lotissements ont été construits en bordure de vergers à pommes et de champs de céréales, sans qu'aucune mesure de protections n'ait été envisagée pour les futurs résidents. Depuis trois ans, les riverains essaient de conduire une démarche avec la mairie et les agriculteurs... Retraité agricole, reconnu en maladie professionnelle à cause des pesticides, Gilles réside en Loire-Atlantique où il accompagne les habitants de son secteur. Il évoque les problèmes rencontrés... Une maman de deux jeunes enfants qui a peur et engage le dialogue avec un arboriculteur ; au sud de Nantes, un maraîcher bio, entouré de viticulteurs en conventionnel, rencontre son voisin le plus proche qui s'engage à cultiver la parcelle la plus proche en bio. Un peu plus loin, un habitant subit les épandages d'un agriculteur : il interpelle en vain l'administration et la mairie, et subit des tentatives d'intimidation.

Val de Loire : « douceur de vivre » et pesticides

Dans le Maine-et-Loire, la commune nouvelle de Loire-Authion (2016) regroupe sept communes, dont Brain-sur-l'Authion située à quelques kilomètres de Trélazé où les ardoisiers ont porté une tradition de luttes sociales. Il y a treize ans, Eric Boistault y créait l'Amap de la Goutte d'eau, association pour le maintien d'une agriculture paysanne, après une intoxication à proximité d'un champ de blé. « Les moissonneuses-batteuses sont équipées de petits réservoirs qui pulvérisent pesticides et fongicides chimiques, nous explique-t-il. Le blé est ensuite vendu au moulin et la farine aux boulangers. » En novembre 2018, l'Amap organisait une réunion publique d'information après une intoxication, survenue à la suite d'épandages,

qui avait touché soixante-et-onze personnes à Brain et à Mazé-Milon. Le coupable : le métam-sodium, un biocide à large spectre qui rend les sols stériles à plus de 50 cm de profondeur, très utilisé par les maraîchers et les horticulteurs, qui sera interdit par l'Anses-Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation. C'est un grand pas, mais il y a peu de contrôle sur tous les stocks, et on craint leur utilisation. Plusieurs intoxiqués ont porté plainte, « *mais face à un syndicat puissant il y a des arrangements et pour les salariés un risque professionnel* ».

Dans la foulée de la réunion de novembre 2018 à Rennes, était créé le Collectif Environnement Val-d'Authion, qui a ouvert un combat contre Prima-Loire, une des nombreuses sociétés de la coopérative des maraîchers nantais. « *Elles développent le maraîchage industriel, envahissent le littoral de la Loire, travaillent sur des terres très riches et polluent tout.* » Eric Boistault ajoute : « *Ils sont arrivés avec une force de frappe, l'argent, et ne respectent aucune règle. Ils viennent juste de demander, trois ans après, une autorisation d'exploiter.* » Prochaine étape, une demande pour être reçu en préfecture : « *Le Collectif prépare un courrier. Il va falloir qu'on nous explique comment certains peuvent faire ce qu'ils veulent.* »

« Notre jardin est à un mètre des épandages »

Plus haut vers le nord, Edmond Leduc a créé, en mai 2019, un collectif de victimes des pesticides dans une région qui en compte déjà une trentaine. Il vit à Roncq dans la métropole lilloise, où lotissements et maisons individuelles sont imbriqués dans des zones agricoles. Médecin du travail à la retraite, il a bien voulu nous apporter son témoignage. L'agriculteur utilise des pesticides pour les pommes de terre et le blé, cette année c'est du maïs. « *Notre jardin est à un mètre des épandages, on en a déjà reçu sur la terrasse, et le désberbant a brûlé le fossé mitoyen qui a tendance à s'écrouler.* » En 2014, un herbicide de pré-levée sur les pommes de terre entraînait la décoloration des feuillages de ses arbres et de ceux de ses voisins. La mairie, la préfecture, la direction régionale de l'agriculture et de la forêt ne bougent pas... Edmond Leduc porte plainte avec trois de ses voisins. Effectués devant huissier, des prélèvements de feuillages et de l'eau de pluie de sa citerne située sur le toit révéleront neuf herbicides et un fongicide, dont plusieurs interdits depuis plus de dix ans, avec des résultats identiques dans huit autres jardins⁴.

« *On a tué mon chat en 2014... Une analyse de laboratoire a mis en évidence une exposition à au moins un herbicide. Moi-même on m'a diagnostiqué en août 2018 un cancer des ganglions, reconnu comme maladie professionnelle agricole, mais n'étant pas agriculteur je n'ai aucun droit.* » Edmond Leduc s'est retrouvé seul devant le tribunal, en l'absence de conciliation. L'exploitant a été condamné aux dépens le 14 mars 2018 par le tribunal d'instance de Tourcoing et à verser la somme globale de 1 475,26 euros. « *J'ai les moyens, des connaissances toxicologiques et médicales, même si j'ai beaucoup appris. Malheureusement, peu font cette démarche.* » Une nouvelle pollution se manifestait en 2016 et vise cette fois une coopérative agricole. Une nouvelle procédure est en cours...

Nord : un bocage en danger de disparition

Dans le département du Nord, le bocage de l'Avesnois est en danger de disparition. « *C'est la première région bio des Hauts-de-France, avec une AOC Maroilles, un réseau Natura 2000 et une Zico (zone importante pour la conservation des oiseaux)* », nous expose Fabrice Preux, habitant du village

suite page 10

« Plaise au Conseil d'Etat... »

Extraits du mémoire en réplique de Maître Lafforgue, demandant l'annulation de l'arrêt du 4 mai 2017 :

Sur la qualité des eaux. Bilan établi par le Commissariat au développement durable (année 2014). « *Des pesticides sont présents sur presque tout le territoire mais à des concentrations variables. La surveillance des pesticides couvre en superficie les trois-quarts des unités hydrographiques et hydrogéologiques. Les cours d'eau, plus vulnérables, car directement exposés, sont plus marqués par cette pollution, avec 53 % de la superficie nationale en dépassement de la concentration de 0,1 microgramme par litre, norme « eau potable » pour une substance (...)* En 2014, 31 % du territoire des eaux souterraines dépasse la norme « eau potable » pour un pesticide. » **Sur la qualité de l'air.** Expertise scientifique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (septembre 2017). « *La présence de pesticides dans l'air est démontrée notamment sur la base des mesures réalisées par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Les pesticides sont retrouvés dans l'air ambiant en zone agricole comme en zone urbaine, pendant et hors périodes d'utilisation (...)* La France dispose d'une riche base d'observations comportant plus de 325 000 données répondant à plusieurs objectifs, couvrant de

nombreuses situations d'exposition et reposant sur différentes modalités techniques de mesures. » **Sur les impacts sanitaires.** Expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) publiée en 2013. « *Les études épidémiologiques ont permis d'identifier des relations entre la survenue de certaines maladies et l'exposition aux pesticides. Cependant, la synthèse des différentes études présente certaines difficultés car celles-ci ont été menées dans des contextes d'usages de pesticides très différents, avec une qualité de mesure des effets de santé et de l'exposition très variable. Des augmentations de risques significatives pour plusieurs pathologies ont été mises en évidence, en lien avec l'exposition aux pesticides et/ou selon les catégories d'usages (insecticides, herbicides, fongicides), ou encore avec l'exposition à certaines familles chimiques (organochlorés, organophosphorés, phénoxyherbicides...).* »

Rapport n° 42 du Sénat, rapporteur Nicole Bonnefoy (octobre 2012). « *Selon le rapport, les dangers et les risques présentés par les pesticides sont sous-évalués et la protection contre les pesticides n'est pas proportionnée aux dommages éventuels (...)* Les protections contre les pesticides ne sont pas à la hauteur des dangers et des risques, que ce soit lors de leur conception, de leur fabrication, de leur commercialisation ou de leur utilisation. Les matériels d'épandage des pesticides et les équipements de protection individuelle ne protègent pas toujours efficacement l'utilisateur. » □ E. L.

de Willies, qui a participé à la création du Collectif de défense du bocage Sambre Avesnois. Des agriculteurs français, de nombreux Belges et Hollandais cultivent la pomme de terre de façon intensive pour alimenter les usines de frites surgelées, la production de chips et la fabrication de sacs plastique recyclables. Ils achètent des terres entre 15 000 et 20 000 euros l'hectare, au-dessus du prix du marché (5 000-7 000

euros), ou les louent entre 1 500-2 400 euros l'hectare, là aussi au-dessus du marché (200-400 euros). Un phénomène qui s'apparente à des accaparements de terres et touche de plus en plus le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

« Ces exploitants occupent en partie les zones protégées où on a pas le droit de retourner, arrachent les baies pour faire

passer leurs machines, et on les soupçonne fortement d'utiliser des pesticides interdits en France », poursuit Fabrice Preux qui nous parle de la pétition du Collectif (monbocage.fr), et évoque l'action de parents d'élèves, le 12 mai 2019, devant l'école d'Anor (Nord, canton de Fourmies), située à moins de 100 mètres d'un champ de pommes de terre. « La campagne des Pisseurs volontaires, « Du glyphosate

Escale dans le Bordelais

Entre océan Atlantique et estuaire de la Gironde, la région du Médoc, surnommée *in medio aquae* par les Romains, est synonyme de grands crus classés et de crus bourgeois. Salariée viticole, Marie-Lys Bibeyran témoigne d'une réalité beaucoup moins prestigieuse dans une région où les pratiques des viticulteurs demeurent un sujet tabou.

« Je participais à la rencontre du 20 juin à Rennes où je représentais le collectif Info Médoc Pesticides, créé en 2016 avec Monique Escorne et Marie-Hélène Machado. A nous trois, on représente tous les profils des personnes exposées : habitants, travailleurs, consommateurs. » Marie-Lys Bibeyran ajoute : « Je préfère parler des « habitants » des zones agricoles ou viticoles, on est tous exposés. » Entre sa commune de résidence, Listrac-Médoc, et Rennes, un déplacement de quelque 530 km qui en valait la peine : « Des associations et des collectifs émergent, il est bien de montrer cette mobilisation. On s'encourage, on s'inspire mutuellement, on travaille de plus en plus ensemble. »

La France est le second utilisateur de pesticides en Europe, derrière l'Espagne, et le record revient aux viticulteurs de l'Hexagone pour lesquels ils représentent 20 % du tonnage total pour une surface agricole utile de 3 %, nous rappelle Marie-Lys. Le plus gros acheteur : le département de la Gironde. Le plan Ecophyto ? « En 2009, après le Grenelle de l'environnement, la France s'est fixée l'objectif de réduire de moitié sa consommation en pesticides d'ici dix ans. Il est reporté à 2025 et on ne prend pas la voie d'une réduction. Les pouvoirs publics veulent donner l'impression de s'engager, mais rien de change. »

Le collectif monte au créneau

Dans la région, il ne fait pas bon s'attaquer aux barons de la vigne, mais ils ne sont pas toujours au-dessus des lois. Quatrième grand cru classé de Saint-Esthèphe, le Château Lafon-Rochet proclamait en 2016 la totale conversion en bio de son vignoble. « Pris la main dans le pot de CMR (cancérogène mutagène reprotoxique) » titrait le site du collectif, après avoir procédé à des analyses des millésimes 2013, 2014, 2015 qui révélaient seize résidus de pesticides, avec Alerte aux pesticides et Alerte Pesticides Haute-Garonne. Atteinte de l'anémie de Biermer et de la maladie de Parkinson, reconnue comme maladie professionnelle par la Mutualité sociale agricole, Sylvie Berger poursuivait le Château Vernous avec le soutien du collectif Info

Médoc Pesticides dont elle est adhérente. Le 27 mars 2019, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Bordeaux reconnaissait la faute inexcusable de l'employeur. « Sa démarche demeure malheureusement marginale, face aux pressions et au chantage à l'emploi. »

En 2018, le collectif Info Médoc Pesticides et l'association Eva pour la vie (créée par les parents de cette petite fille décédée d'une tumeur cérébrale) prélevaient des échantillons de poussière dans une école et huit résidences du Médoc. Selon les analyses du laboratoire Kudzu Science, entre 11 et 21 pesticides ont été détectés par échantillon, dont quatre interdits (depuis 2005, 2008, 2013, 2017). Quelques années plus tôt, en 2014, deux domaines d'appellation côtes de Bourg, Escalette et Castel la Rose, étaient renvoyés en correctionnelle pour avoir procédé à un épandage de pesticides près de l'école de Villeneuve-de-Blaye où des élèves avaient été pris de malaise. En 2015 à Preignac, trop de cancers pédiatriques avaient été détectés par rapport à la moyenne nationale. Une pétition lancée par le collectif a déjà été signée par plus de 200 000 personnes : tous les lieux de vie sans distinction doivent être protégés des pesticides et de leurs effets, par l'application exclusive de produits homologués pour l'agriculture biologique sur toutes les zones situées à proximité. « Cette mesure est réalisable, du point de vue technique et économique, puisqu'elle ne concernerait pas l'ensemble d'une propriété. Elle permettrait en outre d'amorcer une transition bio plus large. »

Les plus touchés, les plus fragilisés, sont les travailleurs itinérants venus d'Espagne, d'Italie, du Portugal... qui font les travaux manuels réservés aux saisonniers et vont de Château en Château. « Les propriétés viticoles appartiennent à de grands groupes, elles doivent être toujours aussi rentables malgré les aléas. On met la pression, et ce sont les salariés, derniers maillons de la chaîne, qui en pâtissent. Comme on ne peut pas délocaliser les vignes, on délocalise la main-d'œuvre et on se retrouve avec des travailleurs itinérants. » Marie-Lys Bibeyrac vit à 500 mètres d'une vigne dans le bourg de Listrac. En octobre 2011, son frère est décédé d'un cancer, sa mère souffre de la maladie de Parkinson après avoir travaillé toute sa vie comme saisonnière. Depuis janvier 2017, Marie-Lys est salariée dans une propriété en biodynamie, et assure une permanence à la CGT. La législation protégeant les travailleurs des vignes (site du collectif, publié le 23 juin 2019) ? « On ne respecte pas grand-chose dans le bordelais... Les problèmes récurrents, des contrats de travail non conformes, des licenciements abusifs, le harcèlement moral. On est de plus en plus dans un management à la France Télécom. » □ E. L.

dans nos urines », a révélé dans l'Avesnois (résultats du 19 juillet 2019) des taux de trente fois le maximum autorisé, alors que pour l'eau potable il est de 0,1 nanogramme par millilitre. On peut supposer des taux similaires pour les autres pesticides. »

Des maires s'engagent

Jusqu'à présent (à la mi-juillet), cinq maires du Nord ont pris des arrêtés contre les pesticides. A Anor, où des épandages ont été constatés à 100 mètres de la cour de récré, à Trélon, Ohain, Wignehies, Moustier-en-Fagne... A Perray-en-Yvelines (région Ile-de-France), la maire Paulette Deschamps veut interdire l'utilisation des pesticides à moins de 150 mètres des habitations et des entreprises de sa commune⁶. Le 17 mai, elle prenait un arrêté, après avoir observé le mois précédent, des champs devenus rouges après un épandage de glyphosate dans une parcelle agricole située entre deux secteurs habités. La préfecture considère qu'un maire n'a pas compétence pour prendre cette décision, et le glyphosate n'est pas interdit même s'il fait débat.

« C'est une question de sécurité publique »

En Bretagne, Daniel Cueff, maire de Langouët, près de Rennes en Ile-de-Vilaine, prenait lui aussi un arrêté municipal le 18 mai, réglementant l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire de la commune⁷. En réponse au recours gracieux de la préfète, en date du 27 mai, cet écologiste convaincu répondait le 20 juin par un argumentaire très pointu, rédigé avec l'aide de juristes, qu'il nous a communiqué. Le principe de précaution peut être appliqué lorsqu'il existe une incertitude scientifique (règlement 1107/2009 du 21 octobre 2009, du Parlement européen et du Conseil). « Mon arrêté est au demeurant justifié au regard de la jurisprudence relative à l'exercice par le maire de ses pouvoirs de police générale, même en cas d'existence de pouvoirs de police spéciale conférés à l'Etat. » Cette absence de police spéciale « vient d'être confirmée par le rapporteur public du Conseil d'Etat qui vient d'annuler l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 », « en tant qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains des zones traitées par des produits phytopharmaceutiques ». Les agriculteurs : « Leur activité n'en est rien diminuée puisqu'ils peuvent toujours la poursuivre sur l'intégralité de leurs parcelles, en expérimentant à proximité

immédiate des habitations les pratiques de l'agriculture biologique, déjà employée par plusieurs agriculteurs de la commune, ou encore des mélanges de semences évitant les pesticides de synthèse. » A la suite de la procédure engagée par la préfecture de région, Daniel Cueff est convoqué le 22 août au tribunal administratif de Rennes. Il y aura sûrement du monde ce jour-là : les pétitions de soutien ont déjà dépassé les 100 000 signataires.

« Il faut changer le modèle agricole »

« On a une population très informée qui n'accepte plus la situation actuelle... Mon arrêté est destiné à pallier les carences de l'Etat, nous déclare Daniel le Cueff. La préfète d'Ille-et-Vilaine devrait le relire de façon plus précise, pour moi c'est une question de sécurité publique. Il serait criminel que les maires conscients du problème ne fassent rien. » Habitante de Langouët, Sandrine Maguet a bien voulu nous donner son sentiment : « Je suis très contente de notre maire, je le soutiens. Il a le courage de s'exprimer, il protège les populations, la nature. On ne peut continuer comme ça en fermant les yeux. On veut nous faire croire qu'on nous protège, on nous dit qu'il faut manger cinq fruits et légumes par jour, mais notre santé est exposée toute l'année. On en parle pas ou peu, il y a des lobbys derrière. Il faut changer le modèle agricole. » Sandrine précise qu'elle fait partie du collectif du mouvement des Coquelicots, lancé en septembre 2018 par le journaliste de *Charlie Hebdo* Fabrice Nicolino. Pourquoi les coquelicots, *coquerino* en vieux français ? Parce que cette jolie fleur des champs, dont les pétales arborent la couleur de la crête du coq, s'étiolle sous l'avancée des pesticides. Elle est devenue le symbole de la biodiversité et d'une nature à préserver.

Une étude menée par France Nature Environnement Tarn-et-Garonne, pilotée par le docteur Donadio, ancien chef de service en hématologie, renforce la campagne nationale d'analyse d'urines des citoyens pour mesurer la concentration en glyphosate. Après une enquête de six mois dans deux communes du département, Bressols et Albefeuille-Lagarde, l'enquête montre une fréquence anormalement élevée de maladies⁸ chez les riverains des vergers, fortement consommateurs de pesticides : 14,5 % d'entre eux souffrent d'un cancer, alors que le taux de prévalence en France est proche de 6 %. L'étude montre que

40 % des riverains qui vivent à moins de 50 mètres d'une exploitation sont touchés, 38,3 % entre 50 et 200 mètres. Pour ceux qui vivent à plus de 200 mètres, ils sont « seulement » 21,5 %.

Nou pa ka moli ba yo

Plus loin, au-delà du vaste océan, ils sont plus nombreux encore à souffrir des pesticides : en Guadeloupe et en Martinique, plus de 90 % de la population adulte est contaminée par le chlordécone, un organochloré utilisé durant vingt ans dans les bananeraies, entre 1972 et 1993 (cf. *Goliath Hebdo* n° 548). Comme tous les organochlorés, il possède une molécule très stable dont la rémanence est de l'ordre de plusieurs siècles, et il continue à imprégner les sols. Le chlordécone se diffuse par ruissellement dans les nappes phréatiques, les sources, les rivières, les écosystèmes marins et passe dans la chaîne alimentaire. Une grande partie des côtes est interdite à la pêche, et les Antillais les plus modestes recourent à des circuits informels risqués.

Un lien des deux côtés de l'Atlantique s'affirme, prémices d'une force nouvelle. Très impliqué dans la défense des salariés de la coopérative agroalimentaire Triskalia intoxiqués par des pesticides (cf. *Goliath Hebdo* n° 451, 465), porte-parole de l'Union régionale Solidaires de Bretagne, Serge Le Quéau était présent en juin 2019 à Fort-de-France (Martinique). Un meeting le 14 et une manifestation dans les rues le lendemain étaient organisés pour dénoncer un scandale sanitaire, social et environnemental, et exiger une indemnisation des victimes. « Ce rapprochement est une chose toute naturelle, nos problèmes sont liés. La lutte est bien menée en Bretagne, et chez nous c'est une tragédie, se félicite Philippe Pierre-Charles, secrétaire général de la Centrale démocratique du travail de Martinique, que nous avons pu joindre. Qu'on s'y mette tous ensemble est une des conditions de la victoire. » Ils étaient nombreux dans les rues à exiger « O chlordécone dans nos assiettes » et à clamer *Nou pa ka moli ba yo*, « On ne lâche rien ».

Archives : mystérieuse disparition

Durant un déplacement aux Antilles, fin septembre 2018, Emmanuel Macron évoquait « des drames du passé », des « responsabilités collectives »... Entre le 16

et le 19 octobre, un « *Colloque scientifique et d'information sur la pollution par le chlordécone* » s'était révélé comme un effet d'annonce politique. Dans la foulée était créé le collectif Lyannaj pou dépolyé Matinik, « Union pour dépolluer la Martinique », composé de syndicats, médecins, organisations écologistes... qui a déposé une liste de cinquante-deux revendications à la préfecture. « *On est en train de mener des réunions avec des associations du monde agricole, avec la chambre d'agriculture, pour rediscuter les revendications et élargir notre action* », ajoute Philippe Pierre-Charles. Une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation du chlordécone⁹, et sur le paraquat¹⁰ un autre pesticide, interdit en 2007, a commencé ses travaux le 1^{er} juillet 2019. « *Il faut s'en servir, mais on est pas naïfs, ce qui compte c'est la mobilisation.* »

Les événements semblent bien lui donner raison. Le 2 juillet, au deuxième jour des auditions, c'est une vraie bombe qui éclatait : dix-sept années d'archives, datées de 1972 à 1989, auraient « disparu » du ministère de l'Agriculture. A point nommé... Le Conseil représentatif des associations noires et l'association guadeloupéenne Vivre ont déposé une plainte commune contre X, le 16 juillet, auprès du procureur de Paris pour « *violation des obligations de conservation des archives publiques* ». Ces disparitions ne sont pas le fruit du hasard : en février 1972, une autorisation « *provisoire* » d'un an de la vente du chlordécone était délivrée, suivant l'avis de la Commission de l'agriculture, après avoir été refusée en 1968 et 1969 pour la persistance et la toxicité de sa molécule. La même année (1972), Paris interdisait dans la métropole quatre organochlorés en usage dans l'agriculture. L'utilisation du chlordécone était relancée en 1981 après le passage des ouragans David et Allen. Entretemps, en 1975, un incident majeur de l'usine de Hopewell en Virginie, un des sites où la molécule est synthétisée, sera à l'origine de symptômes graves chez les ouvriers et les habitants vivant à proximité.

Trop de compromissions ?

Durant sa visite aux Antilles, en septembre 2018, le président français déclarait pourtant : « *Il n'y a pas aujourd'hui de preuve scientifique établie. Ce qui est établi, c'est que ce n'est pas bon.* » Outre

une apparente contradiction, c'est oublier les rapports et études qui se sont succédé après 1975¹¹.

Après l'interdiction du chlordécone en 1990, les grands planteurs de bananes obtenaient deux dérogations, en 1992 et 1993. Un autre scandale sera celui des « *limites maximales de résidus* » autorisées en 2008 et 2013 pour les pesticides, fixées par le gouvernement français et beaucoup plus élevées pour les Antillais qui, visiblement, ne méritent pas les mêmes attentions. Des archives ont « disparu » sur toute la période officielle d'utilisation du chlordécone... Voudrait-on limiter les auditions de la commission d'enquête parlementaire à une liste des méfaits du chlordécone, sans s'attarder sérieusement sur les causes ? A croire qu'on aurait pas envie de revenir sur une question qui a compromis beaucoup de monde et qui continue à faire des ravages. Comme on ne voudrait pas remettre en cause la course aux profits, aux dépens de la santé et du bien-être des citoyens. □

1. Arrêté interministériel du 4 mai 2017 : ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ; ministère de l'Economie et des Finances ; ministère des Affaires sociales et de la Santé ; ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

2. Le cabinet Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu est spécialisé dans la défense des victimes de maladies professionnelles et des accidents du travail. Maître François Lafforgue était l'avocat de Paul François, victime de l'inhalation du produit Lasso commercialisé par Monsanto. La firme américaine a été jugée responsable des préjudices, par arrêté du 10 septembre 2015. Pour la première fois, un fabricant de pesticides était condamné à indemniser un agriculteur pour l'avoir intoxiqué.

3. Ayant moins de cinq ans d'existence, le Collectif de soutien aux pesticides de l'Ouest ne pouvait agir en justice. Il est en relation avec d'autres organisations, parmi lesquelles Générations Futures, Eau et Rivières de Bretagne, Confédération paysanne, Union syndicale Solidaires, Halte aux algues vertes, Collectif Bocage en danger de l'Avesnois, Info Médoc Pesticides, Association Henri-Pézerat, Phyto-victimes. Cette dernière association a été créée en 2011, à la suite d'une réunion organisée à l'initiative de Paul François, agriculteur de Ruffec (Charente) intoxiqué aux pesticides. Réalisé en 2010 par Marie-Monique Robin, *Notre Poison quotidien*, livre et film documentaire, fait référence à cette réunion.

4. Ont été retrouvés en 2014 un fongicide, le propiconazole (risques d'atteintes hépatiques et de tumeurs du foie, risque d'allergie, cancérigène possible, favorise l'effet cocktail), et neuf herbicides : clomazone, acétonifène (susceptible de provoquer le cancer), prosulfocarb (sensibilisation cutanée, très volatil, restrictions d'utilisation décrétées en 2017 et 2018), bromoxynil phénol (sensibilisation cutanée, cancérigène possible, risque pour la grossesse), linuron (cancérigène possible, suppression de l'autorisation le 31 août

2017), s-métolachlor (cancérigène possible, risque d'allergie cutanée), pendiméthalin (cancérigène possible), terbutylazine (interdit depuis 2003), atrazine (lien reconnu avec le lymphome non hodgkinien, interdit depuis 2003).

5. En France, 16 pesticides autorisés sont utilisés pour la pomme de terre. Ils sont 28 en Belgique et 40 en Hollande.

6. La maire du Perray a proposé en mai des tests d'urine gratuits aux habitants : 47 participants, 47 tests positifs. Un adulte a eu dans ses urines 35 fois le taux normalement accepté de pesticides dans l'eau potable.

7. Effectués en mai 2019 et rendus publics le 7 juin, les tests de glyphosate dans les urines des habitants du Langouët présentent tous un taux très supérieur à ce qui est autorisé dans l'eau potable, jusqu'à trente fois la norme. C'est le plus jeune enfant testé qui a été le plus impacté, alors qu'il mange bio chez lui et à l'école.

8. Ont été mis en évidence tumeur cérébrale, cutanée, de la thyroïde, du rein, des ovaires, des ganglions, du sang, cancers de la prostate et du sein. Chez les personnes âgées, maladies de Parkinson et d'Alzheimer. Chez les jeunes enfants, spectre autistique, troubles du comportement, dysfonctionnements thyroïdiens entraînant notamment des pubertés précoces.

9. La commission d'enquête parlementaire (Commission d'enquête sur #5DA06C) a été ouverte à l'initiative des députés socialistes et apparentés. Lancés le 1^{er} juillet 2019, ses travaux se poursuivront jusqu'à fin novembre. En septembre, les membres de la commission se déplaceront en Guadeloupe et en Martinique pour rencontrer les institutions, entreprises, associations, ainsi que des victimes et leurs familles.

10. Numéro deux mondial des désherbants, produit phare de la firme Syngenta, le paraquat est à l'origine de centaines de morts dans le monde agricole. En 2003, Paris a pesé de tout son poids pour éviter un verdict d'interdiction par l'Union européenne (directive 91/414). La consigne était donnée par la direction du ministère de l'Agriculture (compétente pour les homologations), passée sous le contrôle de Thierry Klingler, ex-préfet du Finistère (2000-2003).

11. Etudes de plusieurs institutions américaines (entre 1976 et 1978), rapport Epstein (1978), à l'origine de plus de 200 articles sur le chlordécone, rapports scientifiques de Snegaroff et Kermarrec (1977 et 1980), étude Karuprostata publiée en 2010 en Guadeloupe. Une étude similaire était lancée en Martinique en 2013, mais les fonds lui étaient retirés l'année suivante par l'Institut national du cancer, dirigé alors par Agnès Buzyn, actuelle ministre des Solidarités et de la Santé. En 2012, l'étude Ti-Moun, « enfant » en créole, démontrait les risques liés à l'exposition pré ou post-natale au chlordécone : trouble de motricité, neurologiques, anomalies aux tests visuels... L'année suivante, l'Anses-Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, établissement public, augmentait considérablement aux Antilles les limites maximales de résidus de pesticides dans l'alimentation. Il y a aux Antilles fois plus de pubertés précoces chez les filles qu'en métropole, parfois dès 3 ans, avec un corps de jeune fille à 7-8 ans et le mental d'une fillette, ce qui n'est pas sans poser des problèmes. Les infirmières de santé scolaire observent beaucoup de malformations graves et des profils autistes.